

Identité dématérialisée : photographes, êtes-vous prêts ?

ICI Photographie d'identité et recueil de signature pour pré-demande en ligne de permis de conduire.

PHOTOS D'IDENTITES CONFORMES

STUDIO AGREE

IDENTITES DEMATERIALISEES

Agrée SERVICES EN LIGNE ANTS

www.IDENTITE.PHOTO

PERMIS DE CONDUIRE

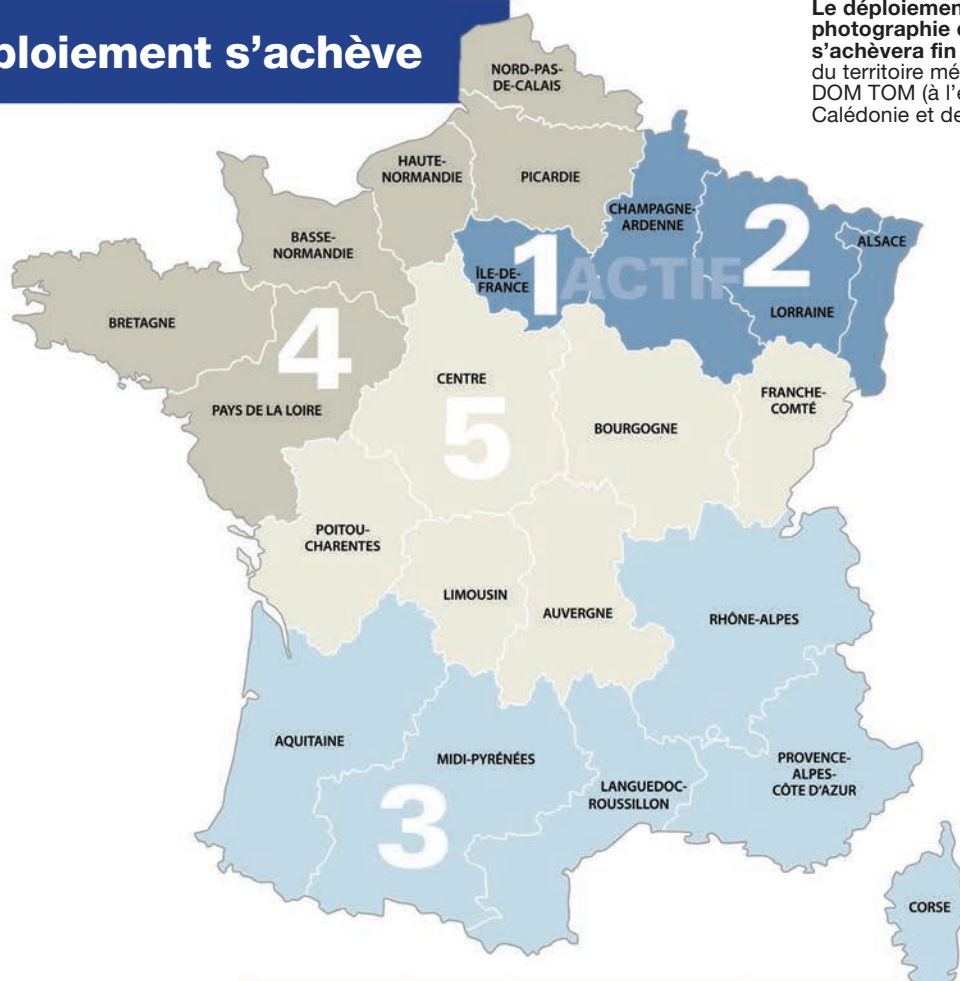
MARTINA
1. Espagne
2. 14.07.1981 (Touropia city)
3. 14.07.1981
4. 99999 Utopia City
5. 01.01.2013
6. 31.12.2013
7. 13RAD0002
Signature
06181231 MARTI

La vignette bleue "Agrée ANTS Services en ligne" identifie les studios agréés qui proposent au public ce téléservice en France.

Le nouveau service professionnel de photographie dématérialisée achèvera son déploiement national fin juillet 2016. Initialement développé pour les photos d'identité destinées aux permis de conduire, ce service sera ouvert d'ici fin 2018 aux photos officielles destinées aux passeports et aux cartes d'identité. Géré par le GIE des Professionnels de la Photo, représentant les acteurs majeurs de ce secteur, ce service est mis en place en phase avec les services de l'Etat et dans le respect de la loi, confiant aux seuls acteurs professionnels de la photo la réalisation des photos d'identité pour les titres officiels. Ce nouveau service permet aujourd'hui aux demandeurs de permis de conduire d'effectuer leur démarche en ligne en toute sécurité en intégrant leur photographie d'identité et leur signature au formulaire de pré-demande en ligne accessible sur le site officiel : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-pre-demande-de-permis-de-conduire>

Le déploiement s'achève

Le déploiement du service de photographie d'identité dématérialisée s'achèvera fin juillet 2016 sur l'ensemble du territoire métropolitain et des DOM TOM (à l'exception de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie).



**60 % de la population au 1^{er} mai,
100 % fin juillet 2016.**

Dématérialisation des services

L'amélioration de la compétitivité de l'Etat passe par la dématérialisation des services. Cette priorité nationale rappelée par le gouvernement en 2014 a conduit en 2015 à la mise en place d'un service dématérialisé de renouvellement et de délivrance du permis de conduire. Les professionnels en magasins et les exploitants de cabines photo ont été graduellement invités à adapter leur procédure de production des photographies d'identité afin de répondre aux contraintes de l'e-administration. La nouvelle procédure en fin de déploiement en France concerne la production des photos d'identité destinées aux nouveaux permis de conduire ou à leur renouvellement. Elle sera étendue d'ici fin 2018 à toutes les photos d'identité à usage officiel.

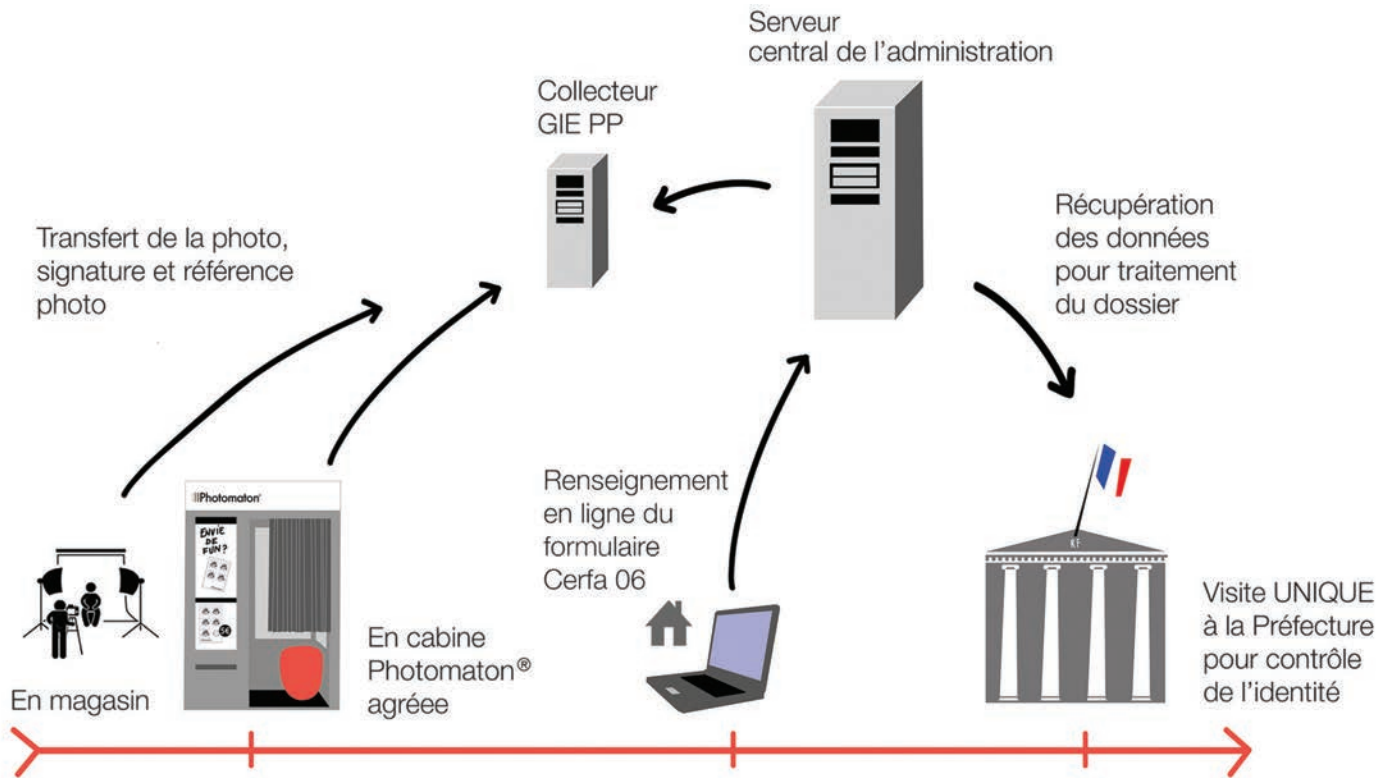
Quel objectif pour l'Etat ?

En favorisant les pratiques de dématérialisation, l'Etat participe activement à l'évolution vers la digitalisation d'une majorité de services afin d'augmenter leur efficacité, faciliter leur accès, réduire les coûts et favoriser une meilleure fluidité opérationnelle. La mise à disposition de

services en ligne à tout moment 24/24 - 7/7 constitue un défi pour l'Etat qui favorise la délégation de services vers des professionnels agréés dès lors que les exigences du cahier des charges sont respectées.

Une adaptation en douceur

La délivrance d'une photographie d'identité sur papier reste la norme quel que soit le système de production choisi par le client, en magasin ou en cabine. Avec la nouvelle procédure, la photo associée à la signature (réalisée sur SignPad ou écran tactile) par le client, est envoyée sur le collecteur (serveur sécurisé) du GIE PP mais le consommateur repart toujours avec une planche photo. L'ensemble photo+signature est identifiée par un numéro unique à 22 caractères (celui-ci est imprimé sur la photo imprimée). Grâce à ce numéro apparent, la photographie d'identité et la signature rejoignent le formulaire sans risque d'erreur au moment où l'utilisateur le complète en ligne. C'est à ce moment que les services de l'Etat viennent récupérer l'ensemble photo+signature sur le collecteur du GIE ce qui provoque automatiquement sa suppression du serveur.



Parcours simplifié pour l'utilisateur : A la fin de l'étape de prise de vue, l'ensemble photo d'identité + signature numérisée + numéro unique est dirigé vers le collecteur du GIE PP. Lorsque l'utilisateur complète son formulaire Cerfa 06 en ligne, il renseigne le numéro unique imprimé sur sa photo. Le serveur central de l'administration recueille la photo avec sa signature avant la production du permis de conduire. Ce dernier est ensuite mis à la disposition de l'utilisateur en préfecture pour son retrait à vue.

Un nouveau parcours simplifié

Pour l'utilisateur la demande administrative de permis de conduire s'effectue en ligne sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>. Le remplissage du formulaire administratif (Cerfa06), s'accompagne du rapprochement automatique avec la photographie d'identité réalisée en magasin ou en cabine. Ce nouveau service en ligne rend inutile toute manipulation de photo, obligation de déplacement vers une administration, ou envoi postal.

Pour les utilisateurs qui font leur demande d'inscription au permis de conduire ou de renouvellement (quelques 2,4 millions de personnes par an). Une simple signature devra être réalisée sur écran ou tablette tactile au moment de la prise de vue en suivant les indications de l'interface dans les cabines ou chez le professionnel en magasin.

Les moyens déployés

Le GIE PP donne un cadre légal et opérationnel au déploiement d'une solution informatique commune à tous les acteurs français concernés par cette activité en France. L'ingénierie développée pour répondre au cahier des charges des services de l'Etat et les coûts qui sont associés à la mise en place d'un service 24/24 et 7/7, sont pris en charge par ce GIE qui a pour vocation de fédérer tous les acteurs français du secteur : société d'exploitation des cabines de prise de vue photo, commerçants et artisans photographes. Le partenaire technologique retenu pour développer cette application est une société de service française leader, Consort NT. Toutes les solutions les plus robustes et sécurisées sont associées à ces moyens informatiques pour éviter les risques d'erreur et de piratage. Cette procédure est déclarée à la CNIL. Les identifiants, les photos, signatures et QR codes sont purgés immédiatement après leur utilisation par l'admini-

stration ou dans un délai maximum de six mois.

D'avril 2015 à mai 2016, plus de 20 000 photos d'identités ont été accueillies sur le serveur du GIE permettant à autant d'utilisateurs de procéder à leur démarche en ligne.

Professionnels, passez à la photo d'identité dématérialisée !

Pour tous les professionnels de la photographie, il s'agit d'une opportunité de business essentielle ! Pour pouvoir offrir ce service à vos clients, il suffit de contacter le GIE PP par mail à : contact@identite.photo ou de se connecter sur le site www.identite.photo puis cliquer sur l'onglet "Adhésion". Rappelons que ce service est éligible aux seules entreprises photographiques sous le code NAF 7420Z et équipée du logiciel agréé.

Quels sont les équipements nécessaires ?

Outre un équipement de prise de vue conforme aux normes de photographie identité officielle, les exploitants de magasins et de cabines photo doivent s'équiper d'une solution composée d'un logiciel associé à une interface tactile de saisie de signature. La connexion Internet est obligatoire pour transmettre le fichier au collecteur géré par le GIE PP.

Quatre éditeurs de logiciels proposent des solutions clés en main permettant de produire des photographies d'identité dématérialisées :

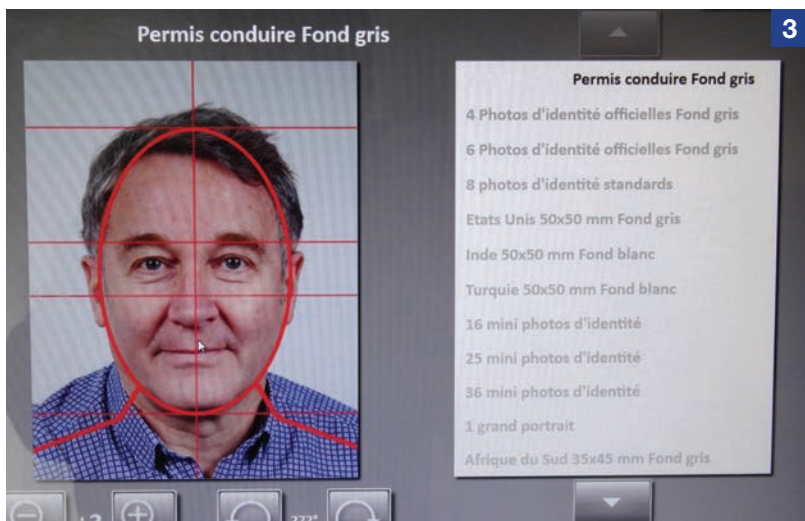
- CLIC-EMOTION www.clic-emotion.com/
- PM2S www.pm2s.fr/
- TETENAL www.online.tetenal.fr
- KIS www.kis.fr/



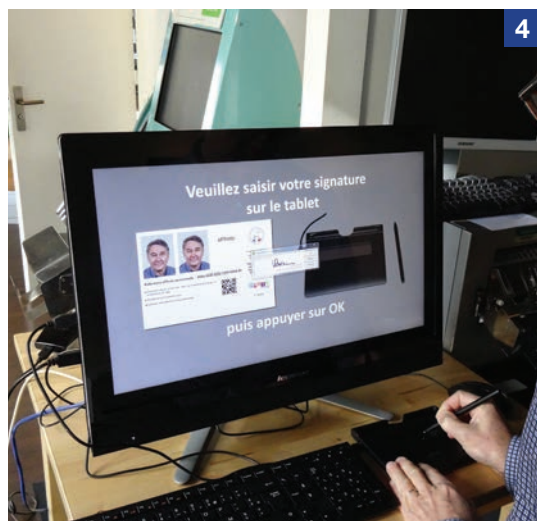
1



2



3



4



5



6

En magasin 1. Prise de vue classique - 2. Ajustement - 3. Sélection standard - 4 et 5. Signature tablette - 6. Envoi serveur GIE PP.

Quel coût ?

• Une cotisation annuelle collectée par les éditeurs de logiciels permettra de couvrir les coûts de location, d'entretien et de maintenance des serveurs du GIE. Cette cotisation prendra la forme d'un droit d'accès forfaitaire unique pour la durée de l'agrément.

La contribution des professionnels de la photographie se décompose en deux parties :

• Le droit d'entrée : il est de 130€ par magasin payé à l'inscription et valable pour la durée de l'agrément signé avec l'ANTS. Pour les magasins à succursales, établissement principal et plusieurs établissements secondaires (un seul et même SIREN).

Le barème est le suivant :

1 magasin	130 €
2 magasins	110 € x 2 = 220 €
3 magasins	105 € x 3 = 315 €
4 magasins	100 € x 4 = 400 €
5 magasins	90 € x 5 = 450 €
6 magasins	80 € x 6 = 480 €
7 magasins	60 € x 7 = 420 €
8 magasins	50 € x 8 = 400 €
9 magasins	40 € x 9 = 360 €
10 magasins et +	35 € x 10,11, etc = 350/385 € etc

• Les frais d'utilisation : à considérer par machine installée et suivant le volume. Chaque année 160 €, jusqu'à 5 000 photos/an ou 190 € jusqu'à 10 000 photos/an (à multiplier par le nombre de machines).



Votre signature :  Emis le : 10/02/2015

N° de dossier :

Saisissez votre numéro de dossier dans le formulaire Cerfa06 : <https://formulaires.modernisation.gouv.fr>

COORDONNÉES DE VOTRE PHOTOGRAPHE Galarneau Photo 30, rue Grande Fusterie 62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE Téléphone : 02 94 65 88 37 galarneau-photo@hotmail.com	
---	---

ANNULER

PERMIS DE CONDUIRE

DÉMARCHE 100% SÉCURISÉE VOS DONNÉES SONT TRANSFÉRÉES EN DIRECT À L'ADMINISTRATION UN SEUL RENDEZ-VOUS POUR RÉCUPÉRER VOTRE PERMIS

LES ÉTAPES À SUIVRE :

1



PRENEZ VOTRE PHOTO

2



SIGNEZ SUR L'ÉCRAN

3



VOTRE PHOTO ET VOTRE SIGNATURE SONT TRANSFÉRÉES POUR TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER

VOUS OBTENEZ :



- 4 PHOTOS IMPRIMÉES
- UN N° DE RÉFÉRENCE À SAISIR DANS VOTRE FORMULAIRE CERFA 06 EN LIGNE

← PRÉCÉDENT **OK JE CONTINUE**

Exemple de signalétique La signature pourra être réalisée sur écran tactile ou à l'aide d'un Sign Pad disposé sous l'écran.

Exemple de planche de quatre photographies d'identités officielles normalisée avec les informations associées. Le QR code et la notice d'information ne sont pas obligatoires. La norme de qualité photographique reste inchangée (format 45 x 35 mm, jpeg2000 en 300 dpi). La signature acquise par un dispositif tactile lors de la prise de vue doit répondre aux exigences d'une résolution de 300 dpi soit 134 x 521 px.

Un document d'information édité sous l'égide du CPNE-FP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) réunissant les syndicats patronaux de la photographie (Confédération Française de la Photographie) et les syndicats de salariés (CGT, CGC, CFDT, CFTC, FO, UNSA)

